

1,2-Dichloroéthane

Identité de la substance

Généralités

Synonyme(s)	Dichlorure d'éthylène
Formule brute	$C_2H_4Cl_2$
Famille chimique	Hydrocarbures halogénés
Numéro(s) CAS	■ 107-06-2
Numéro(s) CE	■ 203-458-1
Numéro(s) INDEX	■ 602-012-00-7
Commentaire(s)	Substance faisant l'objet d'une interdiction au titre de l'annexe XIV du règlement (CE) n°1907/2006 (règlement REACH). Les utilisations sont soumises à une procédure d'autorisation délivrée par la Commission Européenne

Etiquetage CLP



Danger

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- H350 - Peut provoquer le cancer

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe I du règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)

Classification CLP

- Liquide inflammable, catégorie 2
- Cancérogénicité, catégorie 1B
- Toxicité aiguë, catégorie 4 (*)
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2
- Toxicité spécif pour certains organes cibles - Exposition unique, cat 3
- Corrosion cutanée / irritation cutanée, catégorie 2

Classification CIRC

2b

Valeurs limites d'exposition professionnelle françaises (VLEP)

Type de VLCT	Il n'y a pas de VLCT pour cette substance
VLEP 8h (en ppm)	2
VLEP 8h (en mg/m ³)	8,2
Type de VLEP 8h	réglementaire contraignante
Commentaire(s)	Mention peau

Interdiction(s) ou limitation(s) d'emploi et de mise sur le marché selon Reach

<https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list/-/dislist/details/0b0236e1807df4a3>

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.239.216>

Tableau(x) des maladies professionnelles (régime général)

RG 12 - Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après; RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Classification COV

Cette substance est un Composé Organique Volatil.

Utilisation(s)

Utilisation(s) _____ Substance soumise à autorisation pour continuer à être utilisée **Demande autorisation**

Secteur(s) utilisateur(s) _____

- 20.14Zp - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
- 20.59Zp - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Propriétés physiques

Etat physique _____ liquide

Descriptif _____ Liquide incolore

Seuil olfactif (ppm) _____ 88

Solubilité _____ Très peu soluble dans l'eau (0,8% en poids à 20°C) et miscible à la plupart des solvants organiques

Masse molaire (g/mol) _____ 98,97

Densité (D 20 4) _____ 1,253

Densité de vapeur _____ 3,42

Tension de vapeur (Pa à 20°C) _____ 8600

Indice d'évaporation (solvant de référence) _____ 4,1 (éther éthylique)

Point de fusion (°C) _____ -35,5

Point d'ébullition (°C) _____ 84

Limite inférieure d'explosivité (% volume dans l'air) _____ 6,2

Limite supérieure d'explosivité (% volume dans l'air) _____ 16

Point d'éclair (°C coupelle fermée) _____ 13

Température d'auto-inflammation (°C) _____ 413

Commentaire(s) _____ Limite d'explosivité inférieure: 4,2% à 6,2%

Pour en savoir plus

Fiche(s) TOX	FICHETOX_54
Fiche(s) METROPOL	METROPOL_395
Fiche(s) Caratex	1,2-Dichloroéthane
Fiche(s) Solvant INRS	Hydrocarbures halogénés (chlorés, bromés ou fluorés)-ED 4223
Fiche(s) IPCS	https://chemicalsafety.ilo.org/dyn/icsc/showcard.display?p_lang=en&p_card_id=0250&p_version=2
Fiche(s) INERIS	https://substances.ineris.fr/substance/107-06-2
Monographie(s) IARC	https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications
Autre(s) lien(s)	https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals

Date de mise à jour : janvier 2025